LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7498 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ AIGREFEUILLE-D AUNIS

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud – Ma Communauté de Communes

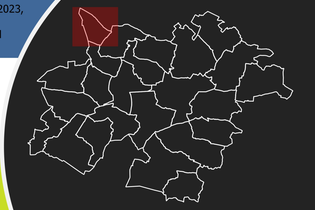
4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

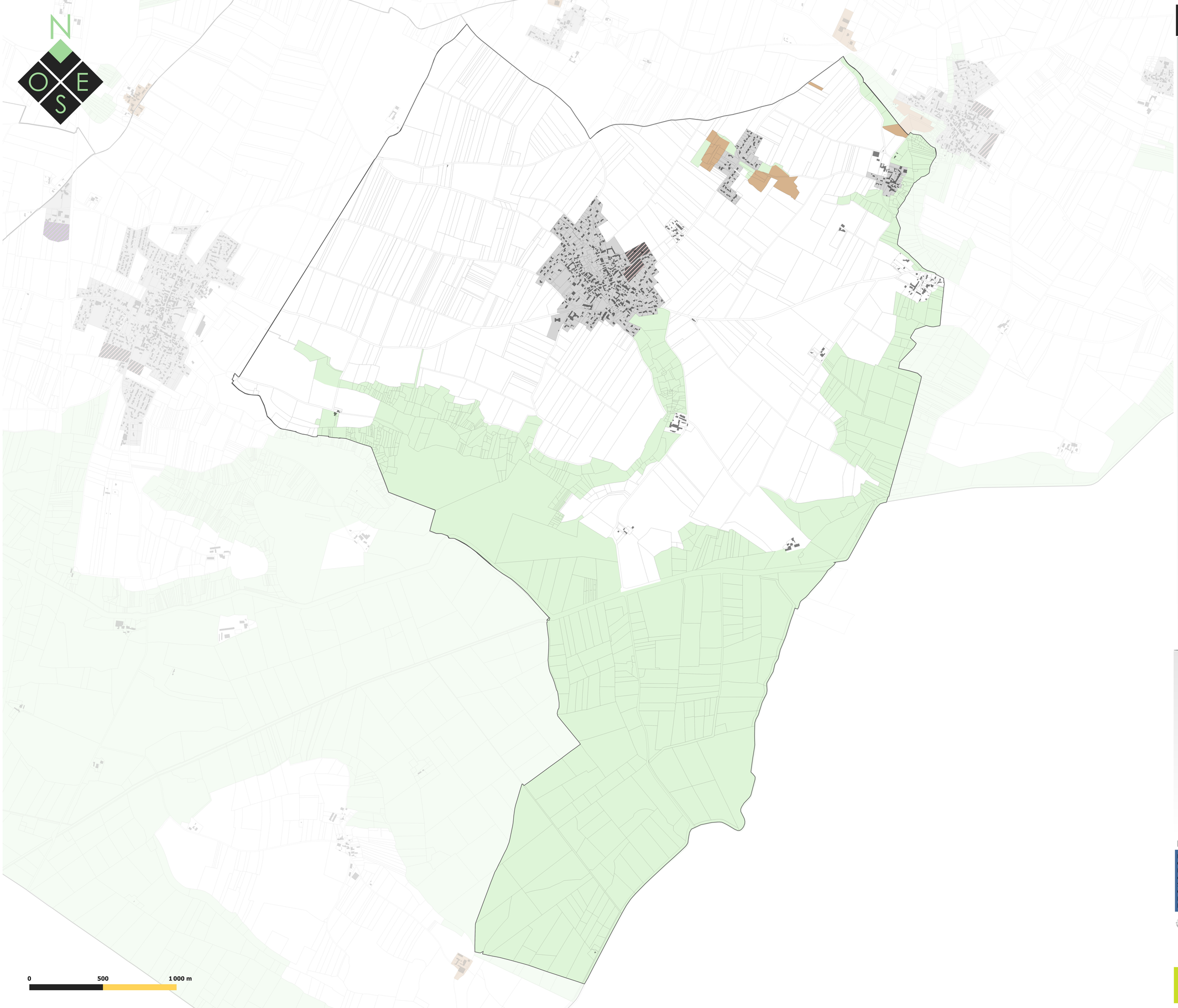
Echelle : 1:6025 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

→ ANAIS



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

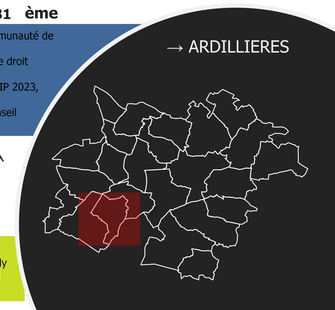
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

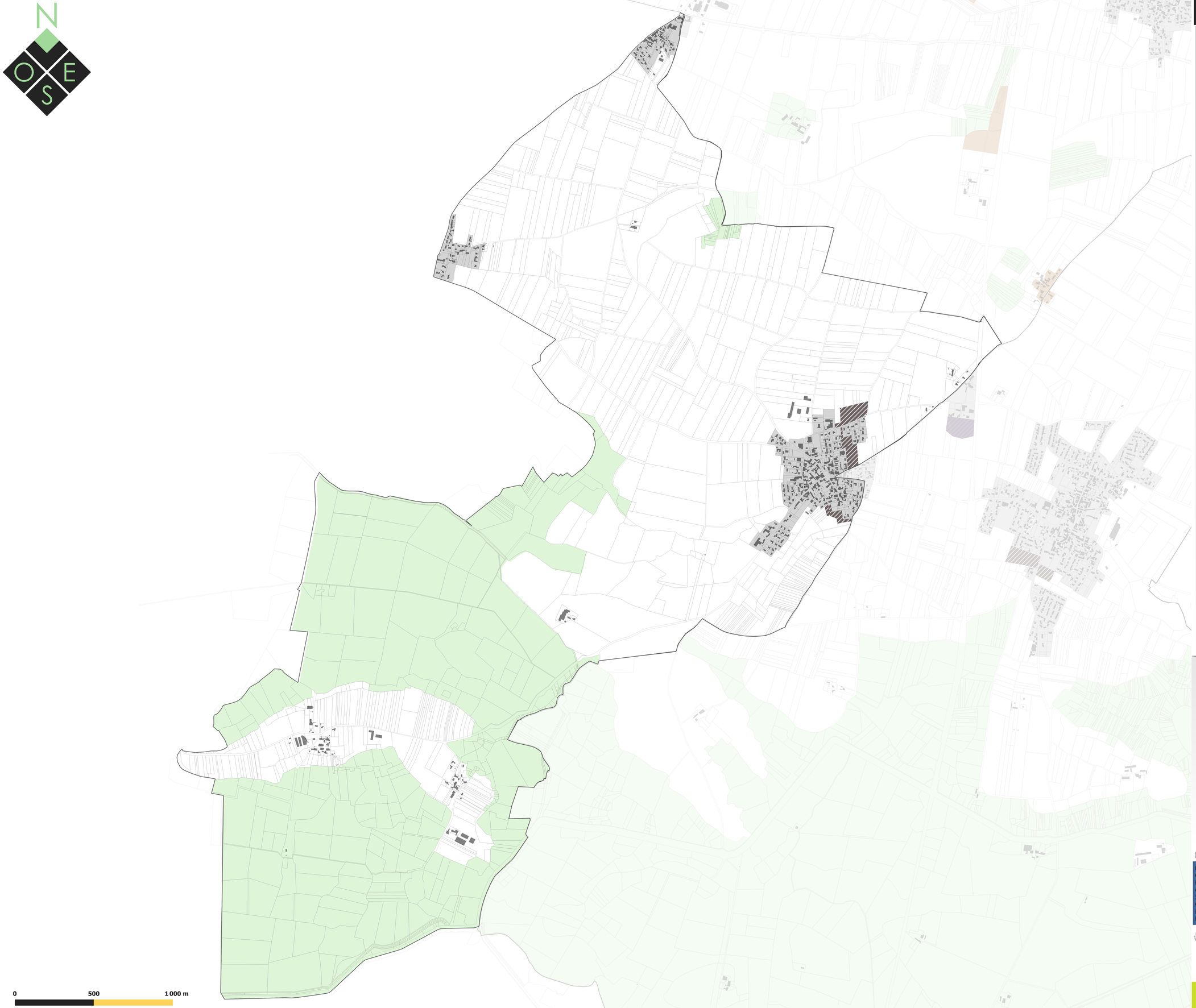
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8131 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

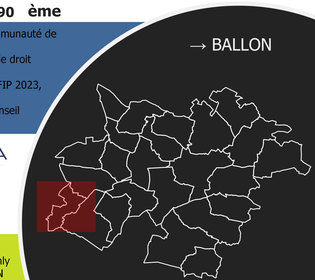
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

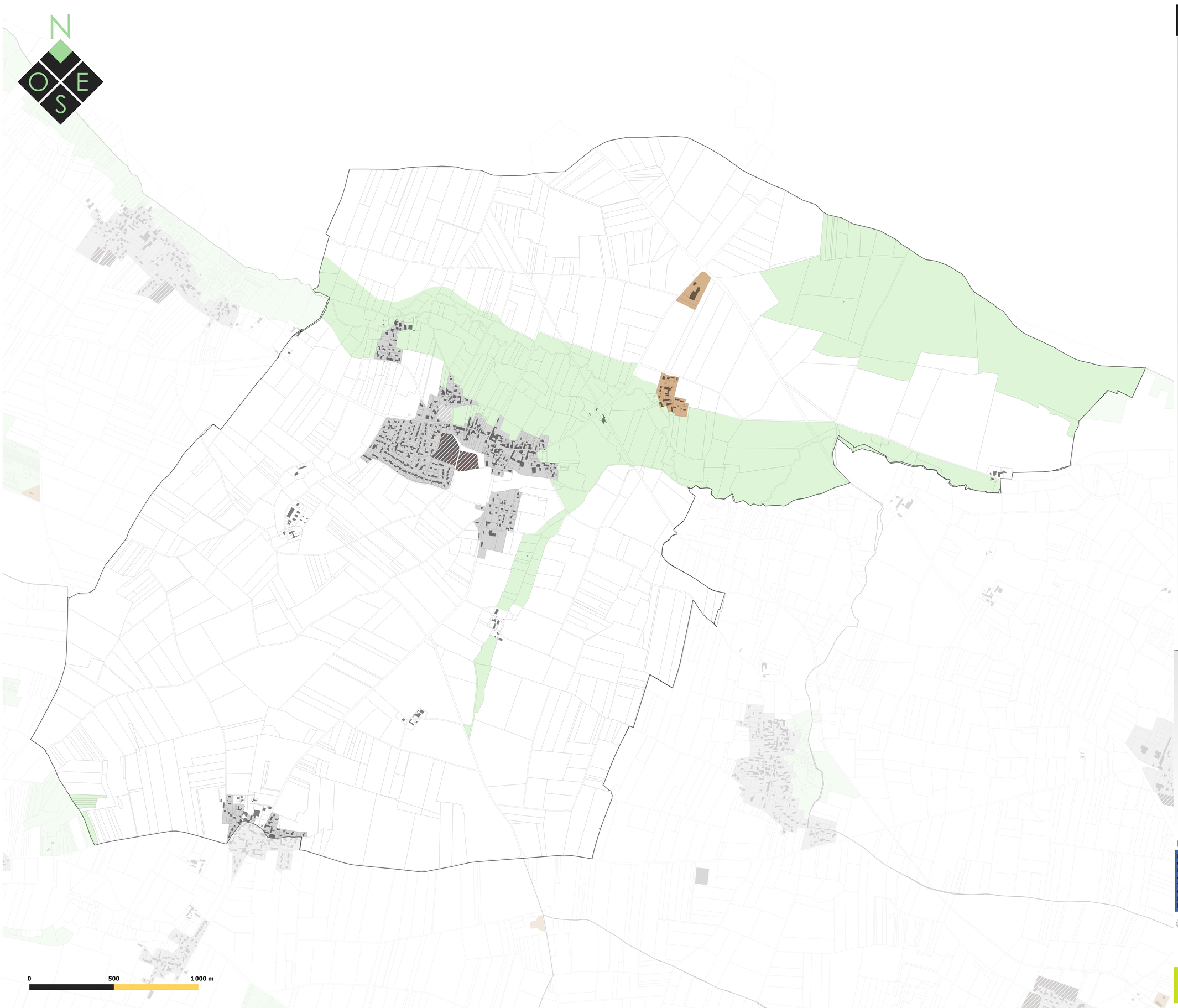
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7790 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

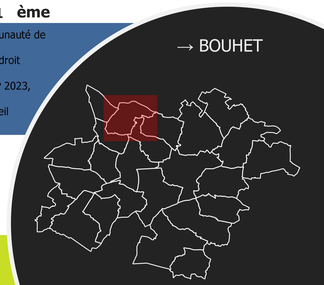
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7081 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

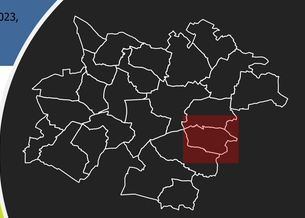
4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7363 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

→ BREUIL-LA-REORTE



CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

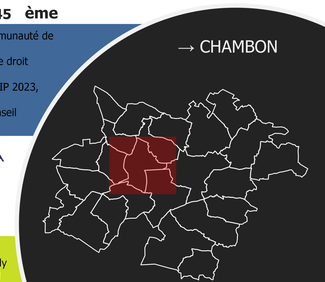
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8845 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

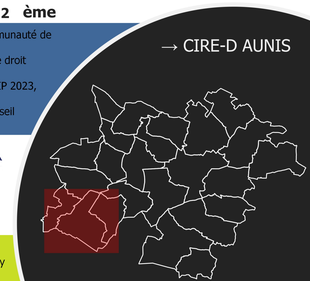
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9832 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

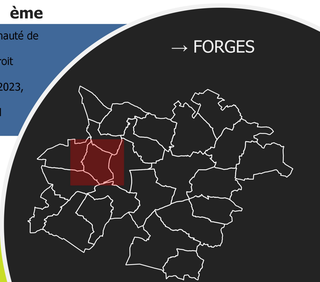
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

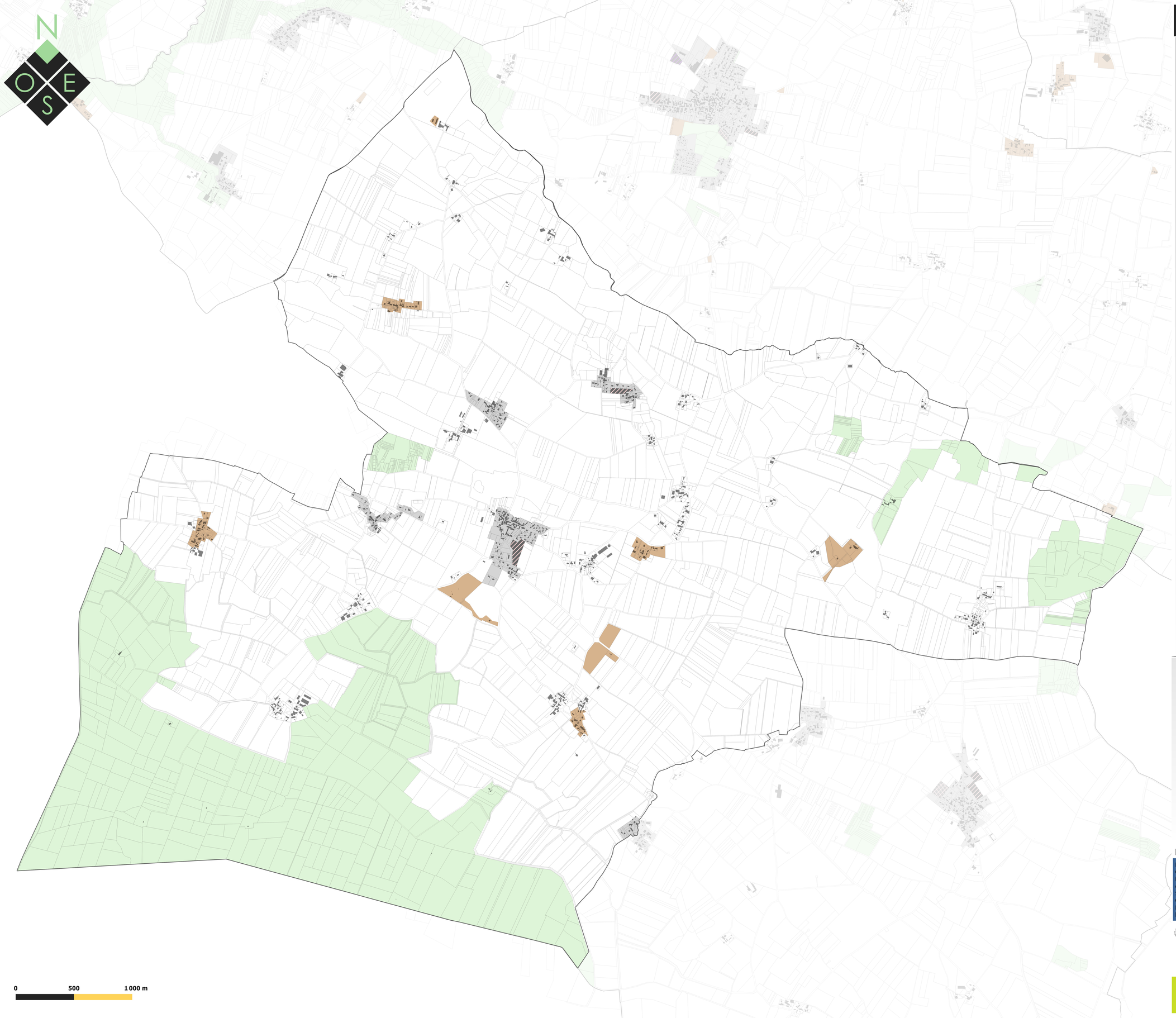
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7084 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

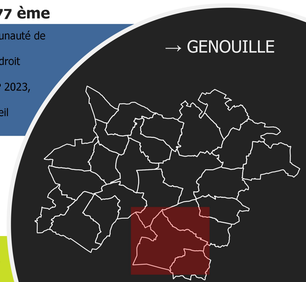
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

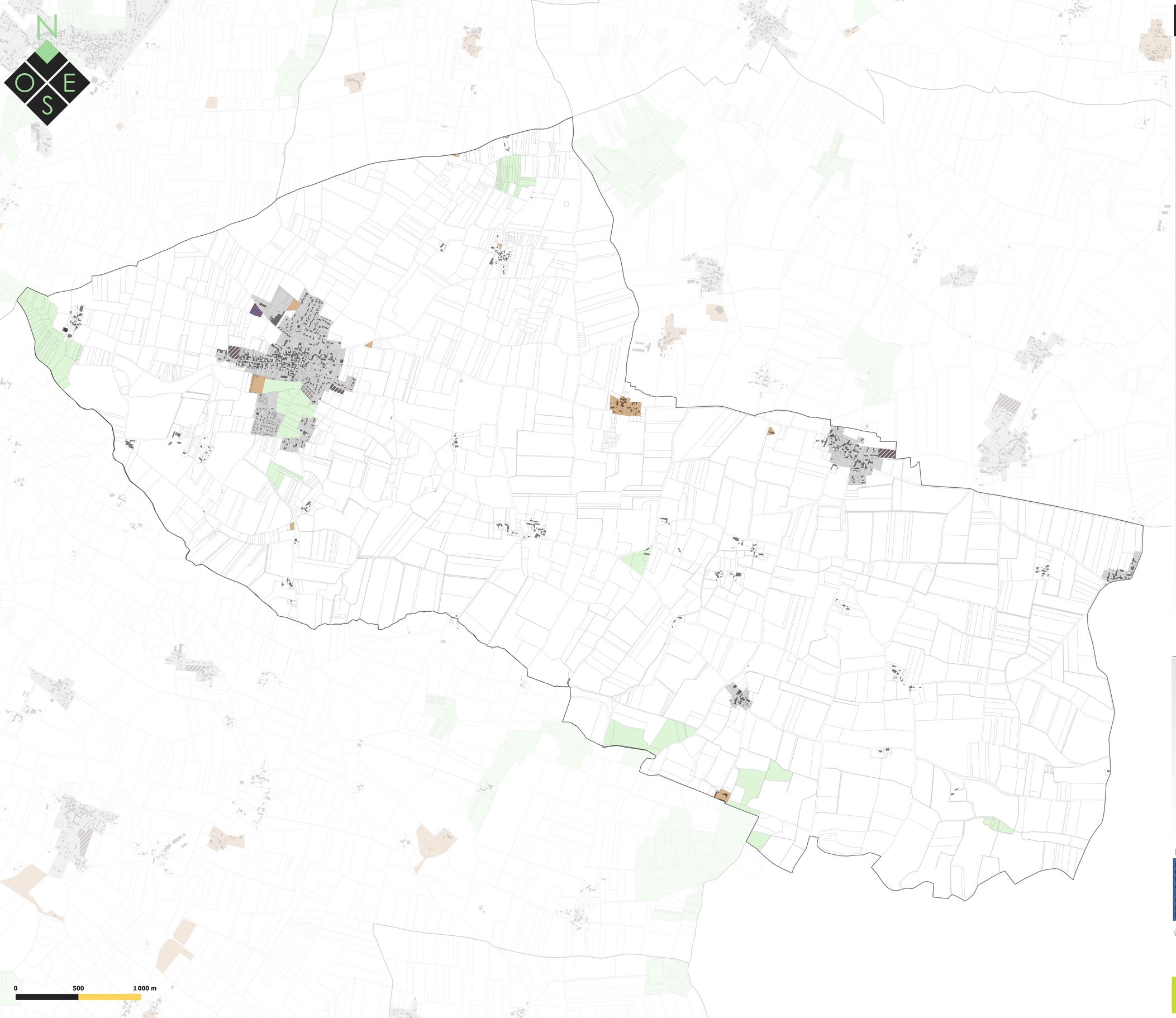
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:10377 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

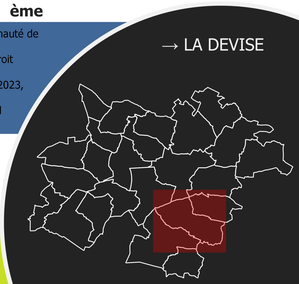
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

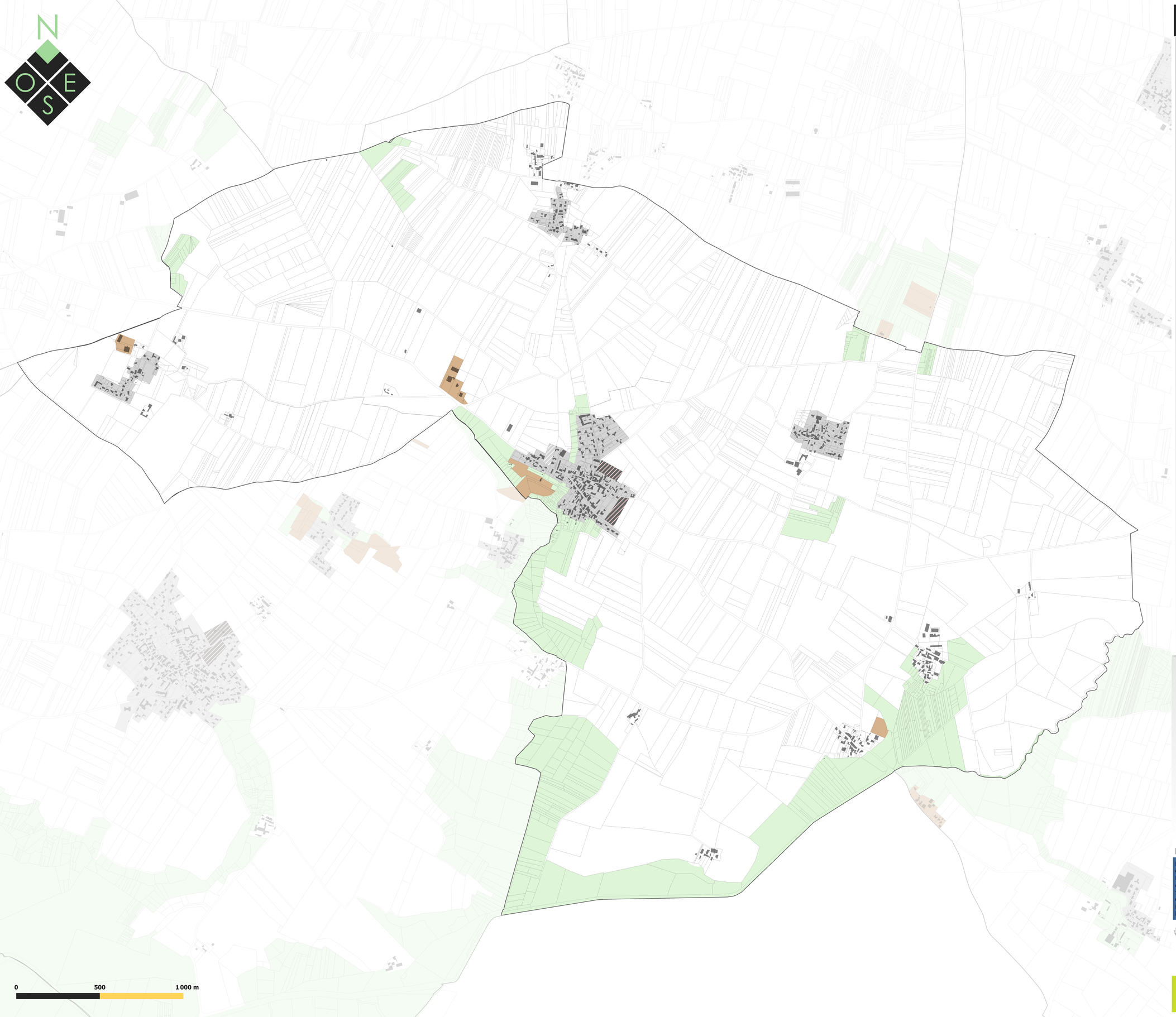
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9638 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

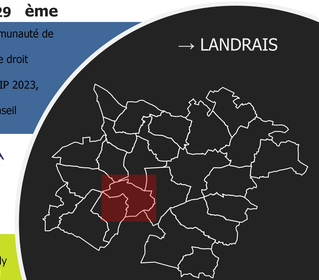
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7229 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

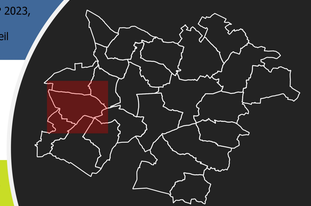
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

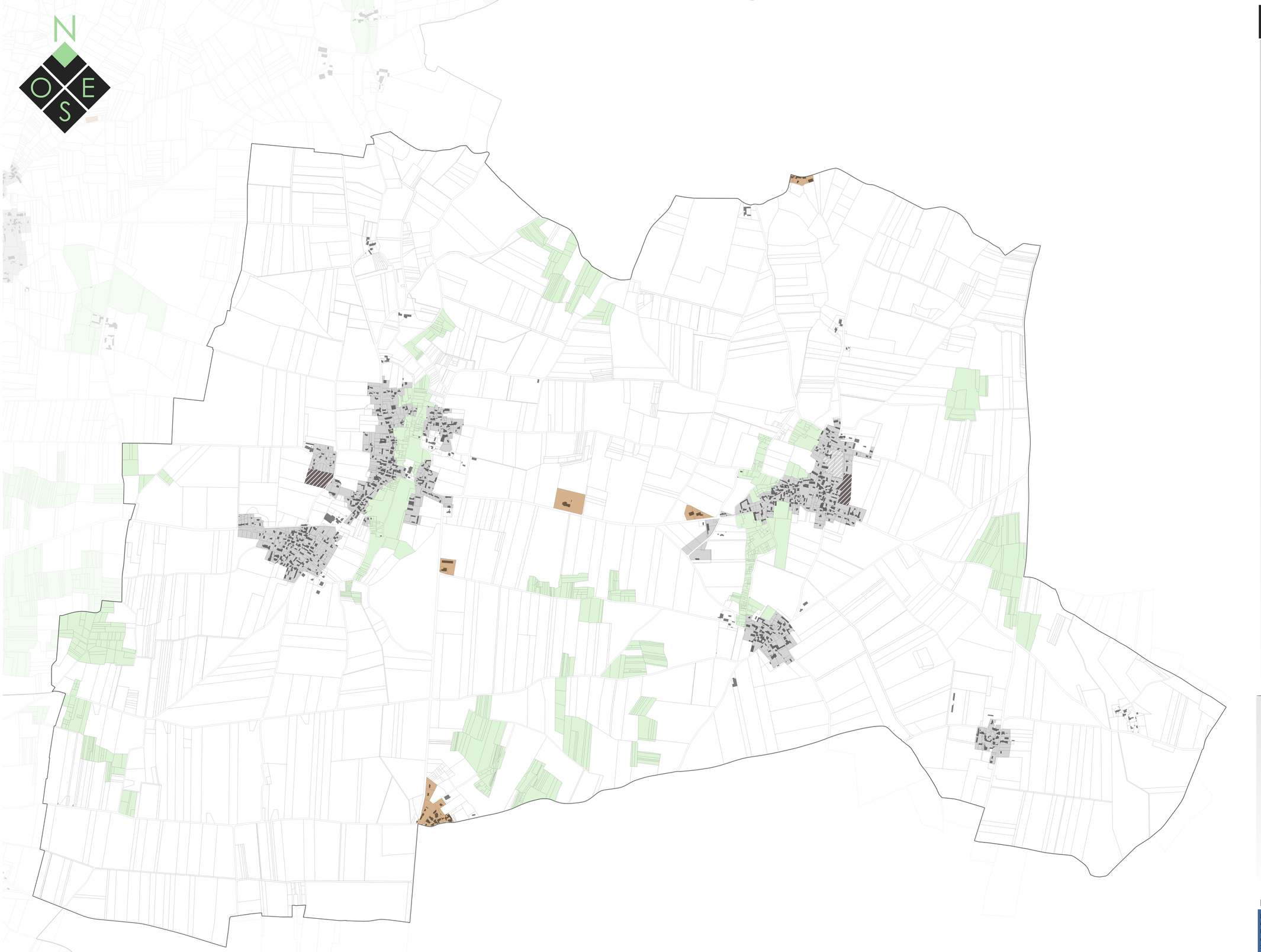
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8055 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

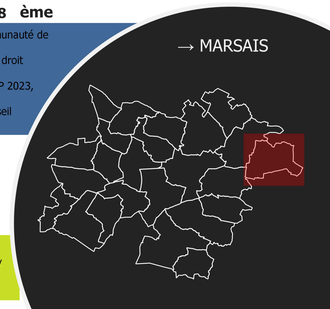
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8008 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

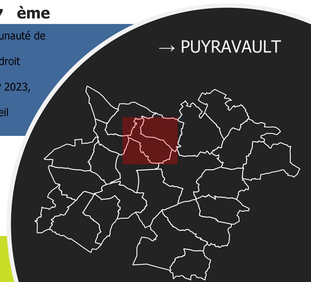
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7257 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

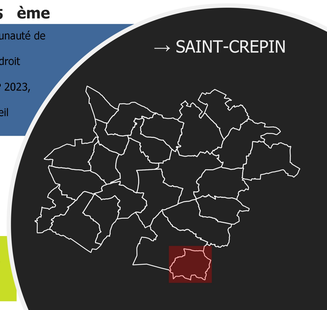
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:5665 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

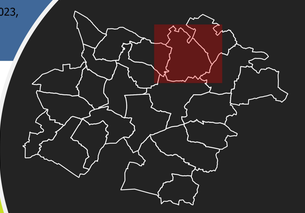
Echelle : 1:8983 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23

CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-GEORGES-DU-BOIS



N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

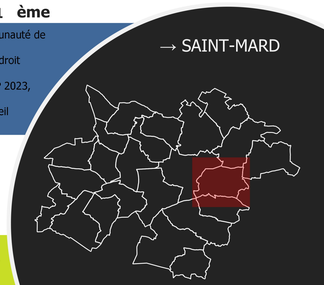
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:7611 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Parcelles

Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

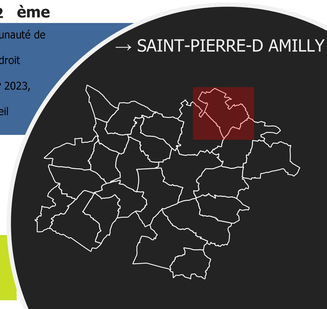
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:8072 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

0 500 1 000 m

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

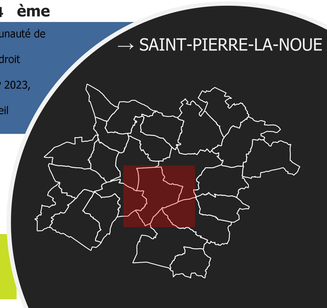
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9464 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

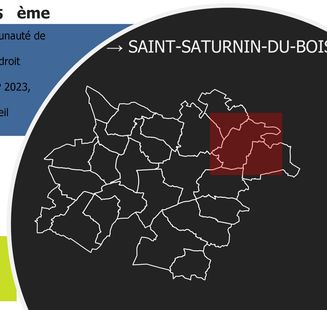
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

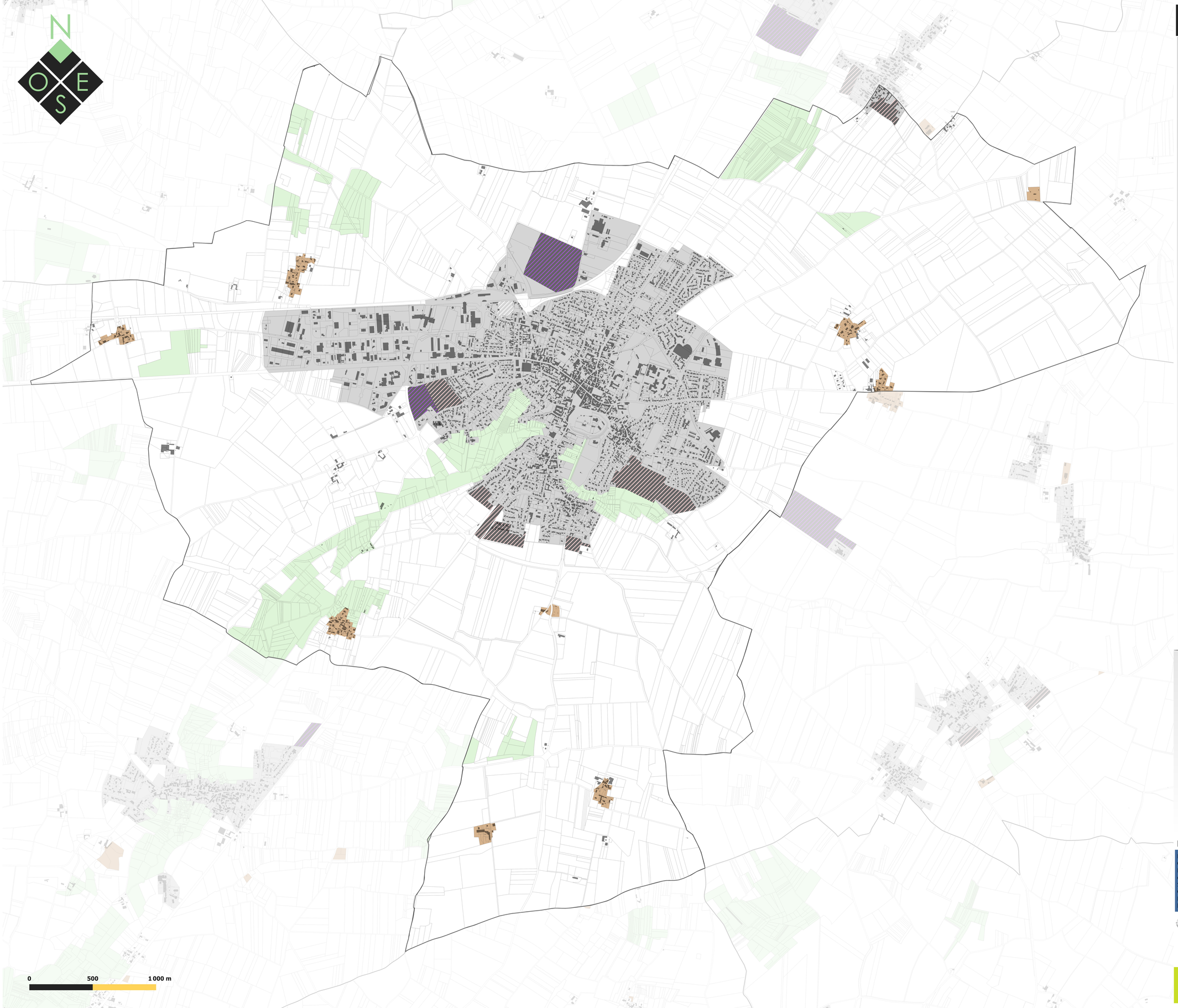
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:9545 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL
Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

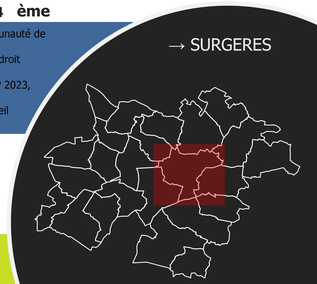
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

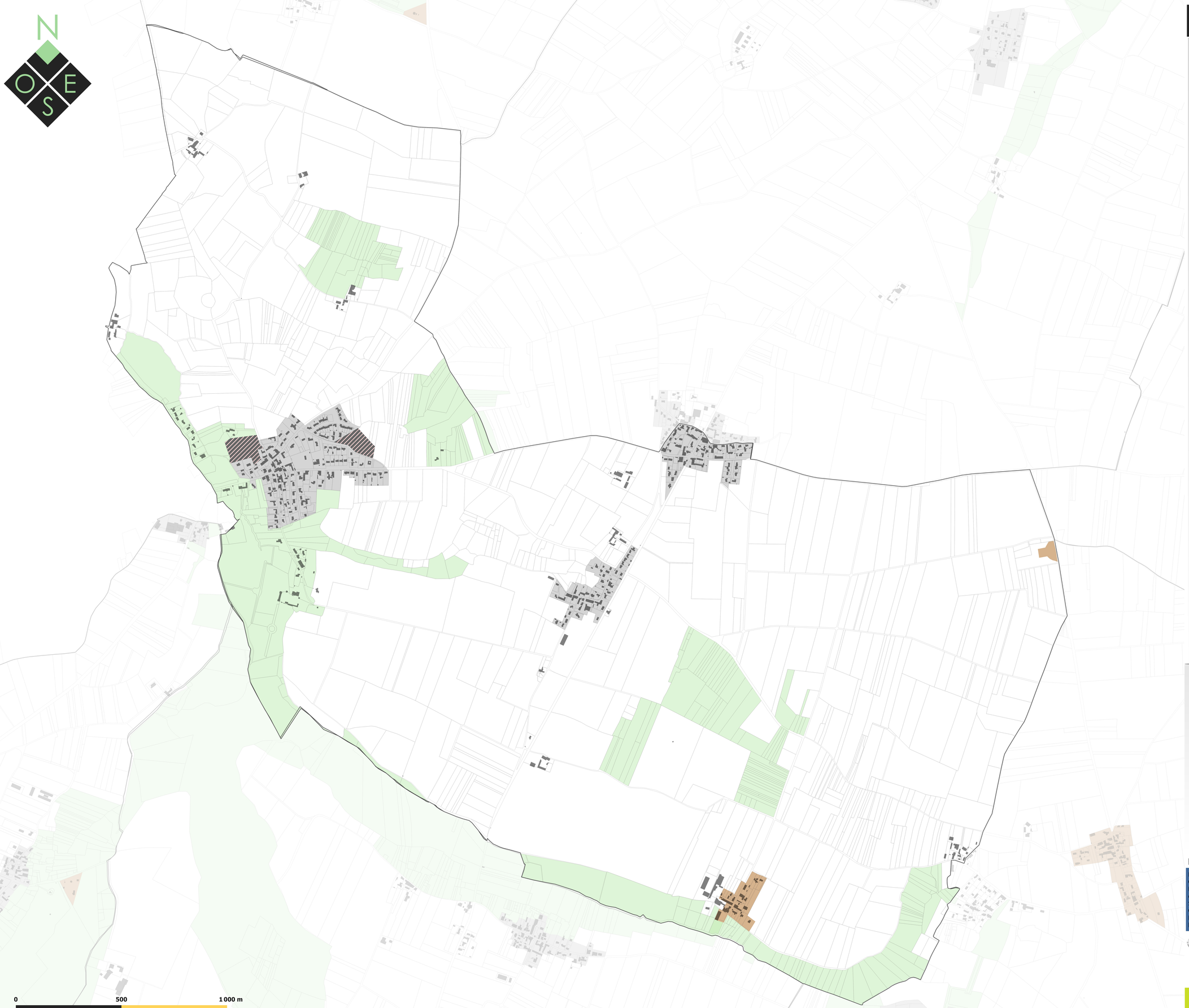
Echelle : 1:9444 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

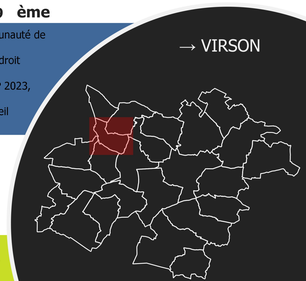
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:5789 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



CITADIA
even CONSEIL

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

N
O E
S

0 500 1 000 m

LÉGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

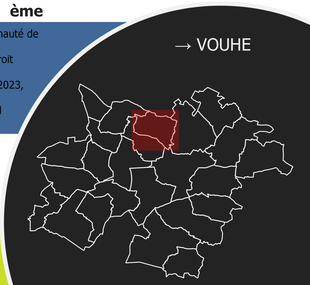
Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023

Echelle : 1:6234 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°1
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 30/11/23



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN